



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET DE REHABILITATION

**SITE DECHARGE DE LA PLAINE  
A ENSUES-LA-REDONNE (13)  
Référence PLACE : DA2024001078**

### PROCEDURE ADAPTEE AVEC PUBLICITE

#### Procédure ouverte

### DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Pièce 1 : Règlement de la consultation

Pièce 2 : CCTP (cahier des charges) avec annexes

Pièce 3 : Cadre de décomposition des prix forfaitaires – DPGF.pdf & DPGF.xls

Pièce 4 : Projet de marché : CCAP

Pièce 5 : Acte d'engagement

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 02 juin 2026 à 16h00**

**DATE DE VISITE OBLIGATOIRE DU SITE : 27 avril 2026 à 10h00  
DATE LIMITE D'INSCRIPTION POUR LA VISITE : 24 avril 2026 à 18h00**

**IMPORTANT** : En application des dispositions de l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les documents requis des candidats sont transmis **uniquement par voie électronique et les différents échanges et communications en cours de procédure interviennent également par voie électronique.**

Aucune offre présentée sous format papier ne pourra être acceptée.

**SITE DECHARGE DE LA PLAINE  
A ENSUES-LA-REDONNE (13)**

---

**OBJET :**  
**TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET DE REHABILITATION DE LA  
DECHARGE DE LA PLAINE**

---

**PIECE 1 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

1. Acheteur public
2. Objet de la consultation – Dispositions générales
3. Conditions de la consultation
4. Présentation des offres
5. Conditions de remise des offres
6. Jugement des offres
7. Remise par l'attributaire pressenti des documents et pièces mentionnées aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique.

# PIECE 1 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## 1. Acheteur public

### 1.1) - Nom et adresse officiels de l'acheteur public :

ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
20 avenue du Grésillé  
BP 90406  
49004 ANGERS CEDEX 01  
Tél : 02 41 20 41 20

Coordonnées du service :  
Service Sitésol - 20 avenue du Grésillé - BP 90406  
49004 ANGERS CEDEX 01

Chefs de projet :  
Pierre VIGNAUD  
Tél : 06 75 74 86 37  
Courriel : pierre.vignaud@ademe.fr  
M. Pierre JOLLY  
Tél : 04 91 32 05 14  
Courriel : [pierre.joly@ademe.fr](mailto:pierre.joly@ademe.fr)

Rédactrice :  
Virginie LEMBAYE  
Tél : 02 41 91 40 43  
Courriel : [virginie.lembaye@ademe.fr](mailto:virginie.lembaye@ademe.fr)

Les questions relatives à la présente consultation doivent être posées sur la plate-forme de dématérialisation des achats de l'Etat, dénommée PLACE, conformément à l'article 3.6 ci-après.

### 1.2) - Type d'acheteur public :

Établissement public industriel et commercial régi par les dispositions des articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du code de l'environnement et soumis aux dispositions du code de la commande publique.

Le règlement interne des marchés de l'ADEME est disponible sur son site internet.

## 2. Objet de la consultation – Dispositions générales

### 2.1) Objet de la consultation

Par courrier en date du 26/07/2023, le ministre en charge de l'environnement a autorisé le Préfet des Bouches-du-Rhône à missionner l'ADEME afin de réaliser les travaux de mise en sécurité et de réhabilitation de la décharge de la Plaine située à Ensues-la-Redonne (13) et implantée dans le périmètre du site classé du "massif de la Nerthe". L'arrêté préfectoral du 24/07/2024 charge ainsi l'ADEME de réaliser les travaux de sécurisation de la décharge (Cf. Annexe 1 du CCTP présent DCE). Le projet a reçu une autorisation de permis d'aménager et de travaux en site classé en date du 05/03/2026 (Cf. Annexe 1 du CCTP présent DCE).

**La présente consultation a pour objectif de sélectionner l'entreprise en charge de réaliser ces travaux, dont le détail est fourni dans le CCTP et la DPGF de la consultation.**

**Les candidats sont alertés quant au contexte spécifique de ces travaux, notamment :**

- Mesures en lien avec les déchets contenant de l'amiante (article 5.2 du CCTP) ;
- Conditions particulières liées aux travaux sur une décharge (article 5.1.3 du CCTP) ;

- Conditions particulières liées à la présence de biogaz (article 5.1.4 du CCTP) ;
- Gardiennage en lien avec la non-clôture possible du site (article 5.1.6 du CCTP) ;
- Risque incendie (article 5.1.7 du CCTP) ;
- Surveillance environnementale (article 5.3.4 du CCTP) ;
- Enjeux écologiques : espèces végétales protégées et ou patrimoniales, faune protégée (article 2.7 du CCTP) ;
- Enjeux paysagers : site classé (article 2.8 du CCTP) ;
- Accès, matériels et cadences à adapter du fait de ces contraintes (article 4.11 du CCTP) ;
- Accès à la décharge par piste DFCI (article 4.11.2 du CCTP) ;
- Restrictions de circulation pour l'accès au site (article 4.11.3 du CCTP).

L'ensemble des prestations à conduire est détaillé dans les pièces techniques jointes au dossier de consultation des entreprises.

## 2.2) - Type de marché

Marché de travaux

## 2.3) – Accord-cadre

Non

## 2.4) - Décomposition en lots

Non

La prestation à réaliser étant techniquement homogène, le marché n'a pas été alloté ; son objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

## 2.5) - Marché à tranches

Oui

Tranche ferme + tranche optionnelle n°1, cf. détails dans le CCTP et la DPGF.

## 2.6) - Lieu principal d'exécution de la prestation

Les prestations seront réalisées au droit du site de la décharge de la plaine desservie par la RD48 et une piste DFCI sur la commune d'ENSUES-LA-REDONNE (13).

Un plan général du site et des travaux objets de la présente consultation est fourni dans les annexes du CCTP.

## 2.7) – Durée du marché ou délai d'exécution

Afin de limiter les risques liés aux incendies, à la fréquentation des pistes d'approche des calanques et aux émissions de poussière, les travaux de sécurisation/réhabilitation de la décharge devront être conduits en période automnale et hivernale.

**Les travaux préparatoires débuteront à compter du 17 août 2026 (sous réserve date antérieure de notification du marché) et s'étendront au maximum sur une période 7 semaines.**

**Les travaux seront lancés au plus tôt le 05 octobre 2026.**

**La totalité des travaux devra être impérativement achevée le 17 février 2027 y compris 20 jours maximum forfaitaires d'arrêt pour cause d'intempéries.**

En tout état de cause, l'ensemble des prestations objet de la présente consultation ne devra pas dépasser 19 semaines (hors période de préparation de 7 semaines, travaux et production du dossier des ouvrages exécutés y compris les bordereaux de suivi des déchets), y compris 20 jours maximum forfaitaires d'arrêt pour cause d'intempéries.

## **2.8) – Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables**

Les prestations, objet de la présente consultation, seront financées par le budget propre de l'ADEME et seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Délai global de paiement de 60 jours à compter de la date de réception des factures.

## **2.9) – Marché réservé**

Le marché n'est pas réservé.

# **3. Conditions de la consultation**

---

## **3.1) Nature de la procédure de consultation suivie**

Procédure adaptée avec publicité, ouverte (articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du code de la commande publique).

Dans le cadre de la présente procédure, l'ADEME recourra à la négociation en se réservant toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Les négociations qui pourront prendre la forme d'auditions seront menées avec les soumissionnaires ayant présenté les offres les plus pertinentes.

## **3.2) Groupements d'entreprises**

Le marché pourra être attribué à un soumissionnaire se présentant seul ou en groupement.

Le cas échéant, forme imposée du groupement après attribution : groupement solidaire comprenant un mandataire.

Motif(s) : continuité impérative des prestations au regard des enjeux sanitaires et environnementaux et compte tenu des conditions d'intervention et des contraintes de calendrier.

Les candidats ne peuvent présenter pour le marché public plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

## **3.3) Variantes autorisées**

**a) La présentation de variante à l'initiative des candidats est-elle autorisée :**

Non

Dans cette hypothèse, il est rappelé aux candidats qu'ils doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

**b) Le présentation de variante est-elle imposée aux candidats :**

Non

## **3.4) – Prestations supplémentaires éventuelles**

a) Prestations supplémentaires éventuelles obligatoires (imposées par le maître d'ouvrage) :

Non

b) Prestations supplémentaires éventuelles facultatives (proposée par les candidats) :

Oui

**Toute suggestion permettant d'améliorer la qualité technique de la prestation peut être faite.** Elle sera alors présentée distinctement au sein du mémoire technique et sous la forme d'une prestation supplémentaire éventuelle (PSE facultative). A noter que contrairement aux PSE imposées par le maître d'ouvrage, les PSE proposées à l'initiative des candidats n'entrent pas dans le classement des offres. Si à l'issue de ce classement, le candidat retenu propose une ou des PSE intéressante(s) **et en rapport direct avec l'objet du marché**, le pouvoir adjudicateur peut élargir l'offre initiale de ce candidat en intégrant cette ou ces PSE dans le marché à passer. Dans ce cas, (PSE facultative), les offres sont classées uniquement à partir de l'offre de base. Le candidat retenu est celui qui arrive premier de ce seul classement. Si ce candidat retenu propose une ou plusieurs PSE intéressante(s), alors le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de retenir celle(s) qu'il jugera utile(s). Ainsi, aucune PSE facultative n'est considérée dans le classement des offres.

### **3.5) – Modifications de détail apportées par l'ADEME au dossier de consultation des entreprises**

Les pièces du dossier de consultation des entreprises sont définies à l'article 4.1 ci-après.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard **7 jours** avant la date limite pour la remise des offres, des modifications au dossier de consultation. Ces modifications seront transmises par messagerie électronique. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet ni prétendre à aucun dédommagement.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **3.6) – Renseignements complémentaires sur le dossier de consultation des entreprises**

Les demandes d'informations complémentaires seront soumises par écrit sur le profil d'acheteur de l'ADEME associé à la présente consultation et ouvert sur PLACE (plate-forme des achats de l'Etat) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>.

Nous vous préconisons de regrouper vos questions au sein d'un même fichier pour faciliter votre utilisation de la fonction « Questions » de la plate-forme.

Ces demandes devront impérativement arriver au plus tard **11 jours** avant la date limite de réception des offres sous peine de ne pas être traitées.

Les renseignements complémentaires seront envoyés à tous les candidats, via la plate-forme PLACE, au plus tard **5 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres. Il ne sera pas fait état du nom des entreprises ayant posé les questions.

### **3.7) – Délai pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre (délai de validité des offres)**

Le délai de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite de remise des offres.

### **3.8) – Langue à utiliser dans l'offre ou la demande de participation**

Français

### **3.9) – Visite sur site pour la préparation des offres**

Oui

L'ADEME considère que la visite du site est essentielle à la compréhension des objectifs visés et la rend donc obligatoire au candidat souhaitant remettre une offre. La visite unique du site est fixée au 27 avril 2026 à 10h00 heures (rendez-vous à l'entrée de la piste DFCL d'accès à la décharge au niveau de la RD48).

Conditions de participation à la visite :

---

Pour des raisons de sécurité, l'ADEME se réserve le droit de limiter le nombre de représentants de chaque candidat en fonction du nombre de candidatures. Il est donc obligatoire pour les candidats de confirmer leur participation à cette visite en précisant le nombre de personnes prévues par courriel adressé à [pierre.vignaud@ademe.fr](mailto:pierre.vignaud@ademe.fr) au plus tard le 24 avril 2026 à 18h00.

La participation à la visite sera systématiquement refusée aux candidats n'ayant pas confirmé leur présence à cette visite par mail dans le délai prévu ci-dessus.

Chaque candidat signera lors de la visite une fiche de présence mise à disposition par l'ADEME qui attestera de sa participation à cette visite obligatoire.

Cette visite sera l'occasion pour les candidats d'évaluer les modalités d'intervention à retenir en fonction du contexte particulier du site et des contraintes d'accès.

### 3.10) Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration

Non

### 3.11) – Indemnisation

La participation à la présente consultation, quel qu'en soit le résultat, ne donnera pas lieu à indemnisation de la part de l'ADEME.

### 3.12) – Coordonnées de la consultation

La consultation est dématérialisée sur le profil d'acheteur de l'ADEME sur PLACE (Plate-forme des achats de l'Etat) :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Cette procédure est ouverte et peut être retrouvée par les menus Recherche d'une procédure : utiliser les formulaires de recherche du site en saisissant la référence DA2024001078

En cas de difficultés, nous vous conseillons d'utiliser le guide Utilisateur (<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide>) ou l'Assistance en ligne qui vous guidera dans l'accès à la procédure.

## 4. Présentation des offres

---

### 4.1) – Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Les pièces fournies au titre du dossier de consultation des entreprises sont les suivantes :

- Règlement de consultation,
- CCTP (cahier des charges) et ses annexes
- Cadre de décomposition des prix forfaitaires – DPGF.pdf & DPGF.xls
- Projet de marché : CCAP
- Acte d'engagement

Le dossier de consultation des entreprises relève de la propriété de l'ADEME. L'utilisation du dossier de consultation est exclusivement réservée à la présente consultation. Les candidats auquel le présent marché ne sera pas attribué ne pourront en aucun cas utiliser, dupliquer ou diffuser ce dossier sous quelque forme que ce soit.

### 4.2) – Contenu du dossier d'offre

**Chaque candidat aura à produire un dossier d'offre complet**, comprenant les pièces suivantes :

PIECES AU TITRE DE LA CANDIDATURE

---

- a) Une lettre de candidature complétée par le candidat individuel ou, le cas échéant, par tous les membres du groupement, fournie sous la forme d'un formulaire DC1 (DC1 disponible sur le site de la DAJ à l'adresse internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique>) ;
- b) Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- c) Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles ;
- d) Une liste et la description des principales prestations similaires, dans le domaine des travaux en présence d'amiante et de pose de complexe d'étanchéité drainage, réalisées au cours des 5 dernières années indiquant notamment l'objet, le montant, la date et le destinataire public ou privé, ou une démonstration de la capacité du candidat à réaliser ces prestations (ou formulaire DC2 disponible sur le site de la DAJ) ;
- e) Une copie du certificat de qualification attestant de l'aptitude à travailler sur des chantiers contenant de l'amiante en sous-section 3 telle que défini par le code du travail ;
- f) Une présentation des moyens humains et matériels dont dispose le candidat ;
- g) En cas de groupement :

- chaque membre du groupement devra remettre l'ensemble des pièces b) à f) susvisées.

Les pièces a) et b) peuvent être fournies au travers d'un formulaire DC1 et les pièces c) à e) au travers d'un formulaire DC2. Ces formulaires sont disponibles sur le site de la DAJ à l'adresse internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique> .

Le candidat est autorisé à présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen en lieu et place des documents définis ci-dessus. En application de l'article R2143-16 du Code de la commande publique, il est exigé des candidats étrangers une traduction de ce document en français.

#### PIECES AU TITRE DE L'OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- h) Un acte d'engagement complété par le candidat. La signature de l'acte d'engagement, au stade du dépôt de l'offre n'est pas obligatoire. Seule l'offre de l'attributaire sera signée au terme de la procédure de passation.
- i) Une proposition technique détaillée qui présentera les moyens et méthodes qui seront employés au regard des différentes opérations décrites dans le CCTP de ce DCE, comprenant les éléments suivants :

#### **A1 Analyse des risques et mesures prévues pour la sécurité et la santé du personnel - Gestion des nuisances et de l'environnement :**

Le candidat précisera dans sa proposition notamment :

- L'analyse des risques induits par les opérations, objets de la présente consultation et les moyens qu'il entend mettre en œuvre afin de s'en prémunir (déchets, amiante, risque incendie, émanations d'odeurs, etc.) ;
- L'analyse de la mise en sécurité des zones d'intervention au regard de la présence de matériaux contenant de l'amiante - Plan de retrait – Organisation de l'équipe :

Le candidat précisera dans sa proposition les moyens humains et techniques, les démarches et la méthodologie qu'il entend mettre en œuvre pour chaque phase des opérations afin d'intervenir en sous-section 3 et 4 de la réglementation amiante. La mise

en place, l'entretien et le repli d'une unité de décontamination amiante adaptée à la problématique des travaux est à la charge du titulaire. La fourniture des eaux de procédé (arrosage) est également à la charge du titulaire. Les candidats devront donc mentionner dans leur offre la ressource en eau douce qu'ils envisagent de solliciter.

- L'identification des nuisances et incidences environnementales occasionnées par les opérations, objets de la présente consultation et les moyens et l'organisation qu'il entend mettre en œuvre pour les limiter, en particulier pour ce qui concerne les émissions de poussières et d'odeur. Un plan d'assurance environnement (PAE) complet sera demandé au titulaire de la prestation avant le démarrage des travaux ;
- Le suivi de l'intervention (notamment vis-à-vis des contraintes environnementales) et la traçabilité (notamment les CAP/BSD).

### **A2 Préparation, organisation, logistique du chantier et planning :**

L'organisation de l'équipe et les rôles respectifs des personnes associés seront précisés en incluant à la fois le personnel des candidats et celui de leurs sous-traitants le cas échéant et la démarche pour assurer la coordination des équipes. Un organigramme viendra illustrer cette organisation. Le candidat précisera les compétences, qualifications et références des personnes associées au projet et pour chacune des prestations demandées ; tout en fournissant leur Curriculum Vitae (CV), de l'indication des titres d'études et de l'expérience professionnelle.

Le candidat précisera dans sa proposition également :

- Les conditions de circulation et d'accès au site et sur le site ;
- L'organisation et l'implantation des différentes zones du chantier (base vie, connexité avec la RD 48 et piste DFCl, gestion de la circulation, zone de stockage des déchets en attente d'évacuation, etc.) ;
- Le planning d'exécution du projet, indiquant de façon précise la durée prévisionnelle des différentes phases de l'opération, les moyens utilisés associés aux cadences proposées et aux conditions d'accès spécifiques du site (site classé, espèces protégées). Pour rappel, les opérations de travaux devront être impérativement achevées pour le 17 février 2027, y compris 20 jours maximum forfaitaires d'arrêt pour cause d'intempéries ;
- Les conditions de maintien en bon état de propreté et d'ordre du chantier durant toute la durée des opérations jusqu'à sa remise en état final ;
- Les modalités d'insertion paysagère du chantier dont on rappelle qu'il est réalisé en site classé ;
- Les conditions de gestion des interfaces avec les travaux sous convention ;
- Les travaux de préparation qu'il estime nécessaires pour accéder aux secteurs concernés, et les dispositions prises pour anticiper la bonne gestion des contraintes décrites au chapitre 2.1 du présent RC.

### **A3 Assurance qualité et contrôles**

Le candidat précisera dans sa proposition notamment :

- L'organisation générale de la qualité dans l'entreprise et chez ses éventuels sous-traitants ainsi que la méthodologie propre aux prestations à réaliser ;
- Les moyens dont il entend se doter afin de garantir l'exécution des prestations dans le cadre d'une démarche qualité compatible aux exigences du CCTP en particulier au regard de la pose du complexe d'étanchéité drainage. Un plan d'assurance qualité (PAQ) complet sera demandé au titulaire de la prestation avant le démarrage des travaux ;
- Les contrôles internes/externes prévus ;
- La gestion des interfaces avec les contrôles extérieurs.

### **A4 Travaux de mise en sécurité et de réhabilitation de la décharge (aspects techniques et fournitures)**

Le candidat précisera dans sa proposition les méthodes techniques et matériaux qu'il entend mettre en œuvre pour réaliser la prestation telle que spécifiée dans le CCTP et les pièces techniques jointes.

Il précisera en particulier les moyens et les méthodes/modes opératoires prévus pour la réalisation des différents travaux (liste non exhaustive : démolition du stand de tir, déplacement

des déchets et curage des fonds de dépôts, reprofilage des bassins 1 et 2, fourniture des matériaux et remblais de la couche de forme et de protection, pose du DEDG, masques drainant, évent biogaz traité, etc...).

Il précisera également la qualité des fournitures proposées.

- j) La liste des sous-traitants éventuels que les candidats envisagent de proposer à l'accord de l'ADEME avec indication précise des opérations sous-traitées, des qualifications et des références associées. Cette liste devra figurer dans la proposition des prestations sous-traitées et toutes informations utiles devront être données pour justifier de leur qualification et de leur garantie ; les candidats fourniront à l'appui un formulaire DC4 dûment rempli (formulaire DC4 disponible sur le site de la DAJ à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique>).
- k) Une proposition financière au format Excel, non verrouillée, détaillée correspondant à la réalisation des prestations décrites dans le mémoire technique et respectant impérativement le cadre de décomposition des prix fourni dans le présent dossier de consultation (y.c. DPGF).

**Les candidats veilleront à répondre scrupuleusement au dossier de consultation en joignant les documents exigés.**

Toute suggestion permettant d'améliorer la qualité technique de la prestation peut être faite. Elle sera alors présentée distinctement au sein du mémoire technique et sous la forme de prestation supplémentaire éventuelle (PSE). A noter que contrairement aux PSE imposées par le maître d'ouvrage, les PSE proposées à l'initiative des candidats n'entrent pas dans le classement des offres. Si à l'issue de ce classement, le candidat retenu propose une ou des PSE intéressante(s), le pouvoir adjudicateur peut élargir l'offre initiale de ce candidat en intégrant cette (ces) PSE dans le marché à passer. les candidats devront démontrer l'intérêt, la plus-value, de la (des) PSE qu'ils proposent

**Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'ADEME dans le délai fixé pour la remise des offres.**

## 5. Conditions de remise des offres

### 5.1 Dispositions générales concernant la transmission par voie électronique

Conformément aux dispositions de l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les offres sont remises **par voie électronique** à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> en précisant la référence de la consultation dans les formulaires de recherche.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Tout pli parvenu après la date et l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délai. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. La date et l'heure limites de réception des plis électroniques sont indiquées en première page du présent document.

**Si une candidature/offre est envoyée plusieurs fois, le dernier envoi annule et remplace le(s) précédent(s) si celui-ci est parvenu avant la date et l'heure limites de remise des offres. Une même proposition ne peut être envoyée pour partie sur support papier et pour partie sur support électronique.**

#### 5.1.1 Présentation des dossiers et format des fichiers

##### a) Format des fichiers

Les fichiers non verrouillés et les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .ppt, .pptx, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image .jpg, .png et de documents html. Ces fichiers pourront être intégrés à une archive de fichiers telles que .zip ou .rar.

Le soumissionnaire ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

- formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ;
- Macros ;
- ActiveX, Applets, scripts, etc.

#### b) Noms des fichiers

Il est recommandé d'éviter les caractères spéciaux tels que (liste non exhaustive) :

, / \ ° : \* ? < > ( ) et de privilégier les caractères alphanumériques et « l'underscore ».

Afin de faciliter l'extraction des documents contenus dans un « zip », il est également recommandé de limiter le nombre de caractères dans le nom du fichier « zippé ».

#### c) Lisibilité

Dans l'hypothèse où les soumissionnaires prévoient d'insérer dans leur pli des documents scannés, ils doivent veiller à les scanner avec une définition suffisante afin de garantir leur bonne lisibilité.

### 5.1.2 Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

**Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limites est considérée comme hors délai.**

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre. L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que seule la bonne fin de la transmission complète du dossier génère l'accusé de dépôt de pli électronique qui doit intervenir avant la date et l'heure limites fixées dans la présente consultation.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par la consultation, la date et l'heure de remise des offres peuvent être modifiées.

### 5.1.3 La boîte aux lettres du candidat (BAL)

Le candidat vérifiera également que les alertes de la plate-forme ne sont pas filtrées par le dispositif anti-spam de l'entreprise ou redirigés vers les « courriers indésirables »

## 5.2 Plate-forme de dématérialisation utilisée par le pouvoir adjudicateur

Le candidat devra se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) pour toute action sur ledit site. Un manuel d'utilisation est également disponible sur ce site (<https://www.marches-publics.gouv.fr/index.php5?page=entreprise.EntrepriseGuide>) ainsi qu'une assistance technique à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAide>.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le soin particulier qu'ils doivent apporter, lors du dépôt électronique de leur offre, à leur identification sur le profil d'acheteur. En particulier, le renseignement d'une adresse électronique opérante est nécessaire au bon déroulement de la procédure.

## 5.3 Copie de sauvegarde

Les candidats sont autorisés à transmettre par voie postale ou contre récépissé une copie de sauvegarde sur support physique électronique (clé USB, CD-ROM) ou sur support papier.

L'ensemble des documents de candidature et d'offre tels que prévus à l'article 4.2 susvisé doit être fourni.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « **copie de sauvegarde – Site décharge de la plaine à ENSUES-LA-REDONNE (13) - travaux de mise en sécurité et de réhabilitation de la décharge** » – nom ou dénomination du soumissionnaire » et doit être **transmise avant la date et l'heure limites de réception des plis indiquées en page 1 du présent document.**

Le pli comportant la copie de sauvegarde doit être :

- Soit déposé contre récépissé à l'adresse suivante :

**ADEME**  
**Service SITESOL Sécurisation et reconversion des friches polluées**

**20, avenue du Grésillé**  
**BP 90406**  
**49004 ANGERS Cedex 01 France**  
du lundi au vendredi (sauf les jours fériés)  
de 08h à 18h00

- Soit envoyé à la même adresse par lettre/colis recommandé avec avis de réception.

Rappel des dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde :

La copie de sauvegarde, arrivée dans les délais, est ouverte :

1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;

2° Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

#### **5.4 Anti-virus**

Le candidat s'assurera avant la constitution de son pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Tout fichier constitutif de l'offre du candidat devra être traité préalablement à son envoi par un anti-virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et le candidat en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

## **6. Jugement des offres**

---

Les critères retenus pour l'analyse des candidatures sont les capacités techniques, professionnelles et financières.

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont décrits ci-après.

#### **Critère n° 1 : prix des prestations (50%)**

La note critère n°1 (note sur 10) sera calculée de la façon suivante :

<b>Note critère n°1 = (Montant de l'offre la plus basse X 10) / Offre analysée</b>
--

#### **Critère n° 2 : valeur technique de l'offre (50 %)**

Celle-ci sera appréciée selon la qualité des réponses apportées aux demandes exprimées dans le CCTP par le **mémoire technique** du candidat, en fonction des éléments d'appréciation de l'offre, décomposés en 4 **sous-critères (A1 à A4)** résumés dans le tableau ci-dessous.

<b>Sous-critères et Eléments d'appréciation</b>		<b>Notation</b>	<b>Pondération</b>
A1	Analyse des risques et mesures prévues pour la sécurité et la santé du personnel - Gestion des nuisances et de l'environnement	0 à 10	25 %
A2	Préparation, organisation, logistique du chantier et planning	0 à 10	25 %
A3	Assurance qualité et contrôles	0 à 10	10 %
A4	Travaux de mise en sécurité et de réhabilitation de la décharge (aspects techniques et fournitures)	0 à 10	40 %

Chacun des sous-critères techniques retenus dans le tableau ci-dessus sera noté sur 10 points :

- exceptionnel : 9 - 10
- très bon : 7 - 8
- bon : 5 - 6
- moyen : 3 - 4
- médiocre : 1 - 2
- insuffisant : 0

**Si, sur l'ensemble des sous-critères, un a été jugé insuffisant (noté 0) ou deux ont été jugés médiocres et ont obtenu chacun une note  $\leq 4$ , l'offre sera éliminée pour la suite de l'analyse.**

La note critère n°2 sera calculée de la façon suivante :

<b>Note critère n°2 = (A1x 0,25) + (A2x0,25) + (A3x0,10) + (A4x0,40) avec l'appréciation de 0 à 10 pour A1 à A4</b>
---

**Classement des offres :**

Le classement des offres se fera ensuite par addition des 2 notes obtenues après application des coefficients pour chaque critère :

<b>La note finale = note critère n°1 x 0,5 + note critère n° 2 x 0,5</b>
--

A l'issue de l'analyse, les entreprises seront classées par ordre décroissant de valeur en fonction de la note finale obtenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise l'ensemble des justificatifs et documents mentionnés au paragraphe 7 ci-après.

## **7. REMISE PAR L'ATTRIBUTAIRE PRESSENTI DES DOCUMENTS ET PIECES MENTIONNEES AUX ARTICLE R. 2143-6 à R. 2143-10 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

---

Le candidat retenu devra remettre dans un délai de 10 jours calendaires, à compter de la demande de l'ADEME (le délai commençant à courir à compter de la réception par le candidat retenu de cette demande) l'ensemble des documents et pièces énumérés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique.

Il est exigé du candidat retenu qu'il joigne une traduction en français des documents et pièces rédigés dans une autre langue, remis en application des dispositions des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique.

En application des dispositions de l'article R. 2144-7 du code de la commande publique, si le candidat retenu ne peut pas produire les pièces requises dans le délai précité, sa candidature est déclarée irrecevable et il est éliminé.

Le candidat attributaire déposera ses attestations sur la plateforme en ligne sécurisée mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com>

Il pourra toutefois, les adresser à l'ADEME, mais il devra privilégier le dépôt sur la plateforme e-Attestations.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

**Le marché créé à l'issue de cette consultation, transmis via la messagerie sécurisée de PLACE, donnera impérativement lieu à une signature électronique par les 2 parties. La signature devra être formalisée à l'aide d'un certificat électronique qualifié.**

---